

**DECLARATION DE LA MODIFICATION
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION** N° 15272*(
Article R512-54-II du code de l'environnement

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

EARL SAULOUP

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique

Exploitation agricole à responsabilité limitée

N° SIRET

40320567700012

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

LIEU DIT LES HAIES

N° et voie ou lieu-dit

Vern d'Anjou

Complément d'adresse

49220

Code postal

ERDRE EN ANJOU

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone

Portable

+33672527235

Fax

(facultatif)

Courriel

audrey.leveque@pl.chambagri.fr

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom

SAULOUP

Prénoms

KARINE

Qualité

ASSOCIEE EXPLOITANTE

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

40320567700012

Enseigne ou nom usuel du site

EARL SAULOUP

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone

Portable

+33672527235

Fax

(facultatif)

Courriel

Description générale du projet de modification de l'installation :

Activité laitière - Activité bovins allaitants - Activité bovins à l'engrais. (régime de la Déclaration)
Projet d'extension de la stabulation des vaches laitières sans modification d'effectifs.

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non
Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la modification avec les installations existantes
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

La modification concerne l'implantation de l'installation
(modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux...)

Oui Non

Si oui, le déclarant **peut** joindre à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan d'ensemble à jour** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation **et du projet de modification**. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés...
- **Un plan de situation du cadastre actualisé** dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage.

Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation :

Projet d'extension du bâtiment vaches laitières avec aménagement d'un bloc traite.
Le mode de logement reste inchangé avec le prolongement de l'aire paillée et de l'aire d'exercice raclée.
Le projet est situé à plus de 100 mètres des tiers.

5 – MODES D'EXPLOITATION

La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation
(évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets...)

Oui Non

Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :

6 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :
Si oui, joindre votre demande de modification.

Oui Non

7 – AUTRES MODIFICATIONS

Descriptions éventuelles d'autres modifications :

Fait à

le

Signature du déclarant



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREUVE DE DEPOT N° A-0-DSN1OF6ET

DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION

Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

EARL SAULOUP	
LIEU DIT LES HAIES	
Vern d'Anjou	
49220	ERDRE EN ANJOU

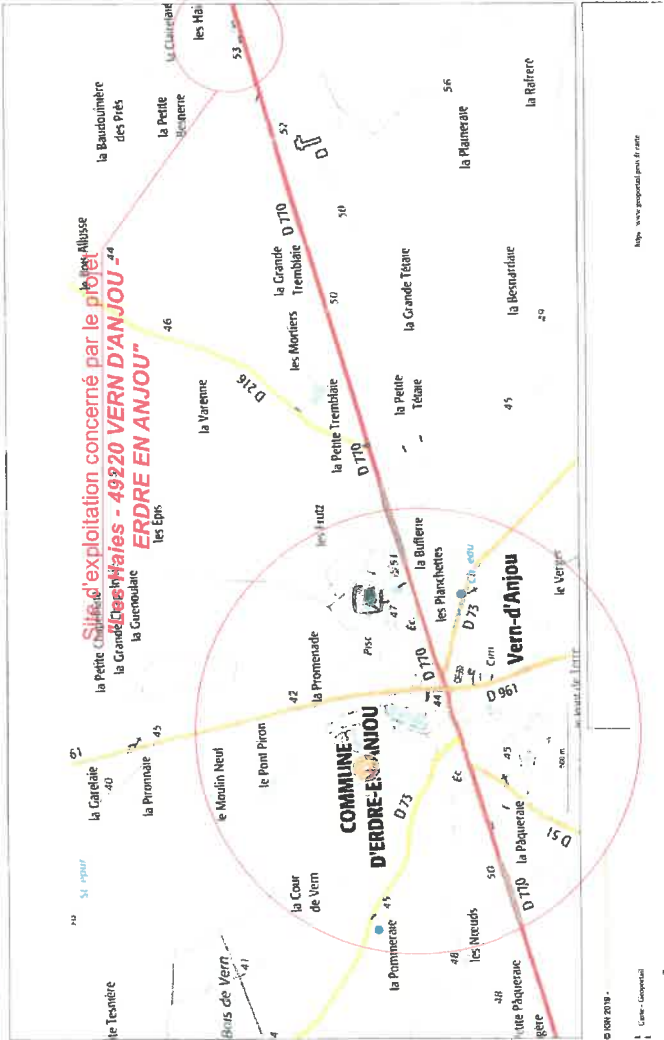
Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Demande de modification de certaines prescriptions applicables : NON

Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).




© IGN 2019

Carte - Géoportail



Site d'exploitation concerné par le projet
 Les Haies - 49220 VERN D'ANJOU -
 ERDRÉ EN ANJOU"

© IGN 2019
 Vue satellite
 47° 34' 37" N
 0° 51' 17" W



SICA
HABITAT RURAL
 PAYS DE LA LOIRE
 AGRICULTURES & TERRITOIRES
 CHAMBRE D'AGRICULTURE LOIRE-ATLANTIQUE

EARL SAULOUP
 Les Haies
 49220 VERN D'ANJOU - ERDRÉ EN ANJOU

Site d'implantation du projet :
 Les Haies - 49220 VERN D'ANJOU - ERDRÉ EN ANJOU

PC 1 - Présentation & plan de situation

Maître d'ouvrage : EARL SAULOUP

Adresse du maître d'ouvrage :

Les Haies
 49220 VERN D'ANJOU - ERDRÉ EN ANJOU

Signature du maître d'ouvrage

Emplacement du projet

Commune
 Les Haies - VERN D'ANJOU -
 ERDRÉ EN ANJOU

Parcelle(s)

271/852/851

Section

C

Création d'une stabulation libre paillée destinée au logement des vaches laitières.
 Réalisation d'un bloc traite (aire d'attente, salle de traite et laiterie).

Surface totale couverte projetée : 1 499.71 m²

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Process conçu en collaboration avec :

Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique

Service Bâtiment

Jérôme MARY - Conseiller Bâtiments

Antenne de CHATEAUBRIANT

6A route d'Arçais - 44110 CHATEAUBRIANT

Tél. 02.53.46.60.01

Architecte :

Dessiné le : 20/02/2020

Modifié le :

- CERFA
- PC 1 - Présentation & Plan de situation
- PC 2 - Plan de cadastre
- PC 2 - Plan de masse
- PC 3 - Coupe de terrain et de la construction
- PC 4 - Notice descriptive
- PC 5 - Façades Ouest & Est
- PC 5 - Façades Nord & Sud
- PC 6 - Intégration paysagère
- PC 7 - Photos environnement proche
- PC 8 - Photos environnement lointain
- PC + - Vue en plan - coupes - perspectives















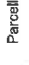

SICA
HABITAT RURAL
 PAYS DE LA LOIRE
 AGRICULTURES & TERRITOIRES
 CHAMBRE D'AGRICULTURE LOIRE-ATLANTIQUE

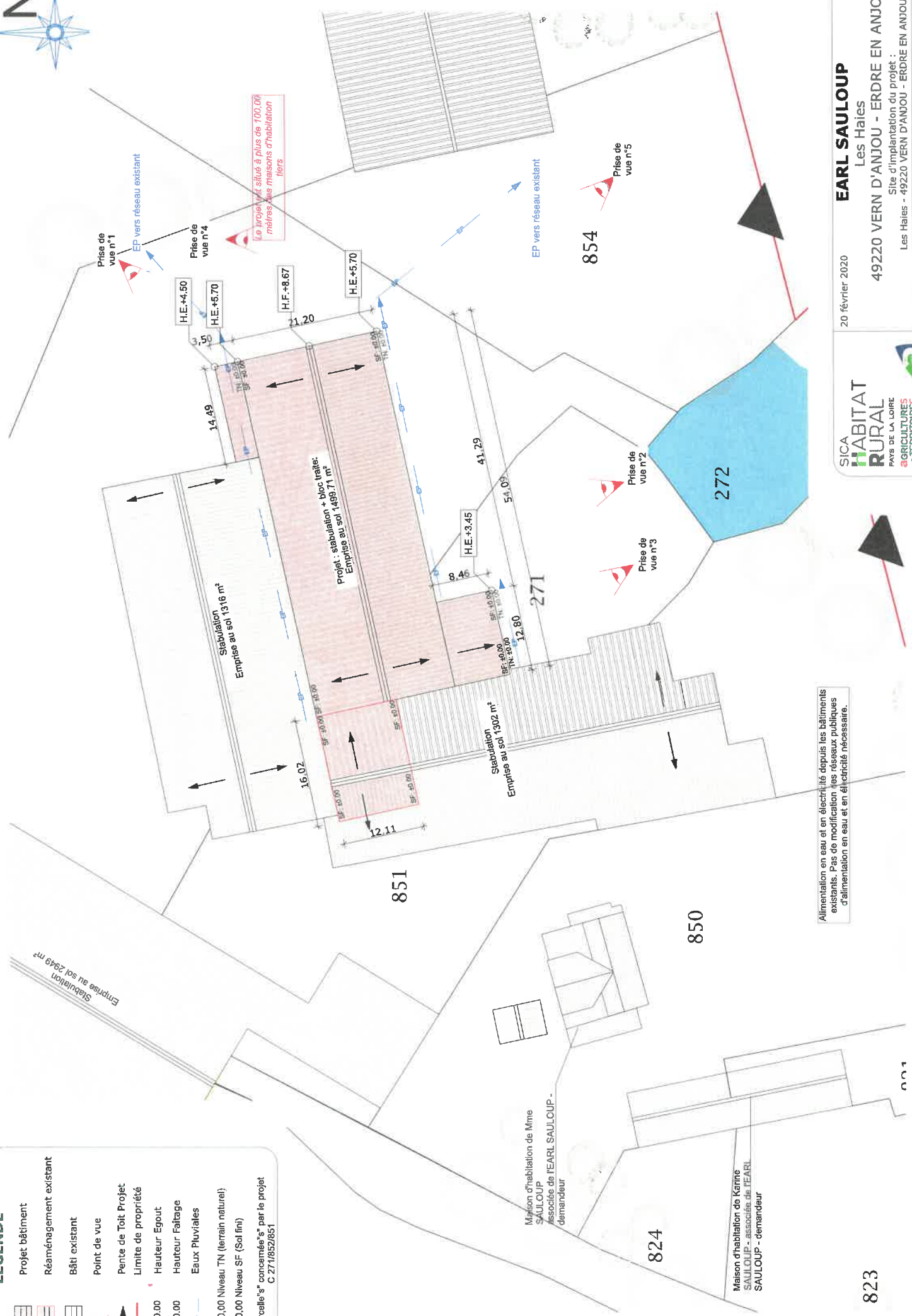
EARL SAULOUP
 Les Haies
 49220 VERN D'ANJOU - ERDRÉ EN ANJOU

Site d'implantation du projet :
 Les Haies - 49220 VERN D'ANJOU - ERDRÉ EN ANJOU

PC 1 - Présentation & plan de situation

LEGENDE

-  Projet bâtiment
 -  Réaménagement existant
 -  Bâti existant
 -  Point de vue
 -  Pente de Toit Projet
 -  Limite de propriété
 -  Hauteur Egotout
 -  Hauteur Falstage
 -  Eaux Pluviales
 -  H.E.±0.00
 -  H.F.±0.00
 -  EP
 -  ± 0,00 Niveau TN (terrain naturel)
 -  ± 0,00 Niveau SF (Sol fini)
- Parcelle s* concernée s* par le projet
C 271/852/851



Alimentation en eau et en électricité depuis les bâtiments existants. Pas de modification des réseaux publics d'alimentation en eau et en électricité nécessaire.

20 février 2020

EARL SAULOUP
Les Haies

49220 VERN D'ANJOU - ERDRÉ EN ANJOU

Site d'implantation du projet :
Les Haies - 49220 VERN D'ANJOU - ERDRÉ EN ANJOU

PC2 - Plan de masse

1:500

SICA **HABITAT RURAL**
PAYS DE LA LOIRE

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE LOIRE-VALAULOUP

Maison d'habitation de Mme SAULOUP associée de l'EARL SAULOUP - demandeur

Maison d'habitation de Karine SAULOUP - associée de l'EARL SAULOUP - demandeur

823

